

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2244

13 septembre 2008

SOMMAIRE

Aqua-Pêche Sàrl	107680	Lime Invest	107677
ATHOS Luxembourg S.à r.l.	107700	Lindhold S.A.	107678
Audiocom	107702	Media & Entertainment Management S.A.	107679
"Bio-Consult" GmbH	107680	Messana Holdings S.A.	107708
B.I.S.	107690	Modimmo S.A.	107691
BRE/Europe 5NQ S.à r.l.	107666	Nutrapharm Sàrl	107690
CEREP III Investment Z S.à r.l.	107680	Nutrapharm Sàrl	107679
CFC Finance	107676	Old Factory Grill	107711
Confidentia (Fiduciaire) S.à r.l.	107707	Orion International S.A.	107666
Confidentia (Fiduciaire) S.à r.l.	107712	Ostara Beta S.à r.l.	107703
CS ECF Retail Weston S.à r.l.	107692	Ostara Gamma S.à r.l.	107704
Cube Infrastructure Fund	107709	Partition et Participation S.A.	107708
European Directories S.A.	107703	Rast Développement S.A.	107708
Façades et Structures Luxembourg S.A.	107706	Sedianad S.A.	107709
Garage Marc Winandy S.à r.l.	107691	Terra Firma India	107701
Genes Participations S.A.	107701	Terra Firma India	107700
Glanbia Luxembourg S.A.	107677	The World Trust Fund	107711
Hewlett-Packard Luxembourg Holdings S.à r.l.	107679	Timber Invest S.A.	107690
ICG International Computing Group S.A.	107678	Titano Fund	107704
Imperial Tobacco Management Luxem- bourg (3) S.à r.l.	107712	Tool Company S.A.	107678
Keep Cool S.A.	107680	VCM International S.à r.l.	107677
King Luxembourg S.à r.l.	107712	VIP Domotec S.à.r.l.	107710
Last Machine S.A.	107709	Woland S.A.	107702
		Wrei S.A.	107703
		XLGroup Finances & Industries S.A.	107710

Orion International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 8, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 61.909.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/08/2008.

Référence de publication: 2008112120/5212/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11305. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

BRE/Europe 5NQ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.118.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of July.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13083423,

Blackstone Real Estate Partners (AIV) (Offshore) VI L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13874011,

Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.1 L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13083316,

Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.2 L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13083290,

Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.F L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13083399,

Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VI L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13083209,

Blackstone Family Real Estate Partnership (Offshore) VI-SMD L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13299052,

Blackstone Real Estate Partners Europe III-NQ L.P., a limited partnership existing under the laws of England, having its principal place of business at 40 Berkley Square, London, W1J 5AL, England, registered with the Companies House under number LP 12903,

Blackstone Real Estate Holdings Europe III-NQ L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 14020184,

Blackstone Family Real Estate Partnership Europe III-SMD L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13708011,

all here represented by Ms Emilie VIARD, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 11 July 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacity, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or other securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is to borrow money in any form and to give security for any borrowings.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "BRE/Europe 5NQ S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of class Z with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Except for the class of shares Z, each class of shares corresponds to a specific portfolio of assets constituting an investment (each an "Investment"). The board of managers shall identify the relevant Investment to which each class of shares (other than the class of shares Z) relates.

The classes of shares corresponding to a specific Investment are hereinafter referred to as the "Classes of Preferred Shares" and each as a "Class of Preferred Shares". Each class of shares, including the class of shares Z will be hereinafter referred to as a "Class of Shares".

The proceeds relating to the issuance of shares of a Class of Preferred Shares, regardless of the time of issuance of the shares, as well as any other funds allocated by the shareholders (such as loans granted by the shareholders to the Company) and any proceeds (such as income, dividend, interest) deriving from the Investment relating to a Class of Preferred Shares shall be invested pursuant to the investment policy determined by the board of managers for the Investment established in respect of the relevant Class or Classes of Preferred Shares.

As between shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant class of shares. The Company shall be considered as one single legal entity; however, with regard to third parties and in particular towards the Company's creditors, the shareholders of a specific class shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to the underlying Investment of such class, subject to the provisions of applicable law and contractual arrangements.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their shareholding in the Company.

The Company shall have the power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by an unanimous resolution of a general meeting of the shareholders, representing the entire subscribed capital of the Company.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums within the meaning of article 72-1 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, are available as regards the excess purchase price.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital. Upon redemption, the redemption price will be equal to the Net Asset (as defined in article 22 of the present articles of association), subject to the limitations set out under article 25 of the present articles of association.

Upon the request of at least one shareholder, the board of managers shall appoint a world-renowned accounting firm (with no ties to the accounting firm that is appointed to audit the accounts of the company) to review the calculation of the redemption price.

The accounting firm will review and amend as the case may be the calculation of the amounts owed for the redemption of the relevant class of shares. The cost and expenses deriving from the appointment of the accounting firm shall be set against the amounts payable to the shareholders benefiting from the redemption proportionately.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least two managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 20. At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 22. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition to the accounts held by the Company in accordance with the law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Investment which will be determined as follows:

The net asset of each Class of Preferred Shares (the "Net Asset") will consist in the balance of (i) the value of the Investment and any other asset of every kind and nature in relation to the Investment and (ii) the liabilities which can be regularly and reasonably be attributed to the management operation of such Investment (including fees, costs, loans, administrative expenses, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution) such as loans, administrative expenses, tax liabilities.

Where any asset is derived from another asset as a result of an exchange of assets, merger, contribution in kind, or similar operations, such derivative asset shall be indicated in the books of the Company to the same Class of Shares as the assets from which it was derived and on each re-valuation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Class of Shares.

In the case where any asset, income, liability or expense of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class of Shares, such asset or liability shall be allocated between the Classes of Shares according to the following formula:

$$\text{Asset/Liability or income/expense not linked to a specific investment} \times \frac{\text{Net Asset of each Class of Shares}}{\text{aggregate of all the positive Net Assets of the Company}}$$

The shareholders will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the law and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on each of these accounts shall be the available amount, subject to as indicated, a decision of the shareholders, for the payment of dividends to the class of shares to which the Investment relates.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will

determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the board of managers shall determine from time to time.

The manager(s) may decide to pay interim dividends to a specific Class of Shares on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution in this specific class of shares, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits deriving from the corresponding Investment since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association.

The holders of one Class of Shares will have an exclusive right to the Net Asset attributed to such Class of Shares subject to the following:

1. to the extent permissible by applicable law (in particular, article 72-1 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, any distributions (the "Distributions"), by way of (i) dividend, (ii) redemption of shares, (iii) reduction of capital and (iv) liquidation made by the Company to the holders of a Class of Shares shall be made out of part or whole (as determined by the holders of the Class of Shares concerned) of the Net Asset;

2. notwithstanding the principle stated in paragraph (1), to the extent that the Net Asset for any Class of Shares shall be negative, the holders of such Class of Shares shall not be entitled to any Distributions in this respect;

3. notwithstanding the principle stated in paragraph (1), the holders of a Class of Shares which has a positive Net Asset shall be entitled, in the event of negative Net Asset in other Class(es) of Shares, to:

NET ASSET TO BE DIS-		<u>aggregate of the negative and positive Net Assets of the Company</u>
TRIBUTED PURSUANT	X	
TO item 1 above		aggregate of all the positive Net Assets of the Company

4. the amount to be distributed (pursuant to the principles stated in paragraphs (1) and (3) per share will be equal to the total amount distributed divided by the total number of shares issued within the relevant Class of Shares.

The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting."

Art. 26. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

- Fifty-one (51) shares of class Z subscribed by Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI L.P., prequalified;
- One (1) share of class Z subscribed by Blackstone Real Estate Partners (AIV) (Offshore) VI L.P., prequalified;
- Fourteen (14) shares of class Z subscribed by Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.1 L.P., prequalified;
- Thirty-two (32) shares of class Z subscribed by Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.2 L.P., prequalified;
- Twenty-three (23) shares of class Z subscribed by Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.F L.P., prequalified;
- One (1) share of class Z subscribed by Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VI L.P., prequalified; and
- Three (3) shares of class Z subscribed by Blackstone Family Real Estate Partnership (Offshore) VI-SMD L.P., pre-qualified.
- Three hundred sixty-six (366) shares of class Z by Blackstone Real Estate Partners Europe III-NQ L.P., prequalified;
- Three (3) shares of class Z by Blackstone Real Estate Holdings Europe III-NQ L.P., prequalified; and
- Six (6) shares of class Z by Blackstone Family Real Estate Partnership Europe III-SMD L.P., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entire subscribed capital of the Company, have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,
2. BRE/Management S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 96323 is appointed as manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze juillet,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du registre des société du Canada sous le numéro LP 13083423,

Blackstone Real Estate Partners (AIV) (Offshore) VI L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du registre des société du Canada sous le numéro LP 13083423,

Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.1 L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du registre des société du Canada sous le numéro LP 13083423,

Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.2 L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du registre des société du Canada sous le numéro LP 13083423,

Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.F L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat de l'Alberta, Canada, ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du registre des société du Canada sous le numéro LP 13083423,

Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VI L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du registre des société du Canada sous le numéro LP 13083423,

Blackstone Family Real Estate Partnership (Offshore) VI-SMD L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du registre des société du Canada sous le numéro LP 13299052,

Blackstone Real Estate Partners Europe III-NQ L.P., un limited partnership régi par les lois du Royaume d'Angleterre, ayant son siège de direction principal au 40 Berkley Square, London, W1J 5AL, Royaume Uni, enregistré auprès du Companies House sous le numéro LP 12903,

Blackstone Real Estate Holdings Europe III-NQ L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du registre des société du Canada sous le numéro LP 14020184,

Blackstone Family Real Estate Partnership Europe III-SMD L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du registre des société du Canada sous le numéro LP 13708011,

ici représentée par Mademoiselle Emilie VIARD, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donné à Luxembourg, le 14 juillet 2008.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière d'actions, titres, obligations ou autres valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est d'emprunter, sous quelque forme que ce soit, et d'accorder des garanties en relation avec ces emprunts.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «BRE/Europe 5NQ S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de classe Z, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

A l'exception des parts sociales de classe Z, chaque part sociale correspond à un portefeuille déterminé d'actifs constituant un investissement (chacun un «Investissement»). Le conseil de gérance identifiera l'Investissement respectif auquel chaque classe de parts sociales (autre que la classe Z des parts sociales) se rapporte.

Les classes de parts sociales correspondant à un Investissement déterminé sont définies comme les «Classes de Parts Sociales Privilégiées» et chacune comme une «Classe de Parts Sociales Privilégiées». Chaque classe de parts sociales, y compris la classe de parts sociales Z, est définie comme une «Classe de Parts Sociales».

Le produit de l'émission de parts sociales d'une Classe de Parts Sociales Privilégiées, indépendamment du moment de l'émission des parts sociales, ainsi que tous autres fonds attribués par tout associé (comme des crédits accordés par les associés à la Société) et tous produits (comme revenus, dividendes, intérêts) résultant de l'Investissement relatif à une Classe de Parts Sociales Privilégiées seront investis conformément à la politique d'investissement déterminée par le conseil de gérance pour l'Investissement établi en fonction de la Classe ou des Classes de Parts Sociales Privilégiées respective (s).

Comme entre associés, chaque portefeuille d'actifs sera investi au profit exclusif de la classe de parts sociales concernée. La Société sera considérée comme une entité juridique unique, mais à l'égard de tiers et en particulier à l'égard des créanciers de la Société, les associés d'une classe de parts sociales déterminée répondront de ses dettes relatives à l'Investissement de cette classe, en accord avec les dispositions légales applicables et les conventions contractuelles.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant (i) accord de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs parts sociales.

La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera réalisé par une résolution unanime d'une assemblée générale des associés représentant l'intégralité du capital souscrit de la Société.

Toutefois, si le prix de rachat excède la valeur nominale de parts sociales à racheter, le rachat ne pourra être décidé que si, au sens de l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés, telle que modifiée, les sommes distribuables sont suffisantes par rapport au surplus du prix de rachat.

De telles parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social. Lors d'un rachat, le prix de rachat sera égal à l'Actif Net (tel que défini dans l'article 22 des présents statuts), dans les limites précisées par l'article 25 des présents statuts.

A la requête d'au moins un associé, le conseil de gérance devra nommer une entreprise comptable de réputation mondiale (qui n'est pas liée à l'entreprise comptable nommée pour faire l'audit des comptes de la Société) afin de revoir le calcul du prix de rachat.

L'entreprise comptable reverra et modifiera le cas échéant le calcul des montants dus pour le rachat de la classe de parts sociales en question. Les coûts et frais résultant de la nomination de l'entreprise comptable seront compensés en proportion des montants payables aux associés bénéficiant du rachat.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou la par la signature de toute personne à laquelle tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant (i) décision de la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Le nombre d'associés de la Société ne pourra jamais dépasser trente (30). Une personne physique ne pourra jamais prétendre au statut d'associé de la Société.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la loi et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Investissement comme suit:

L'actif net résultat de chaque Classe de Parts Sociales Privilégiées (l'«Actif Net») consistera dans la balance entre (i) la valeur de l'Investissement et tout autre actif de toute sorte relatif à l'Investissement et (ii) les dettes qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribuées à la gestion de cet Investissement (y compris honoraires, coûts, prêts, frais administratifs, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes) comme les prêts, frais administratifs, dettes fiscales.

Lorsqu'un actif découle d'un autre actif suite à un échange d'actifs, une fusion, un apport en nature ou une opération similaire, un tel actif dérivé sera attribué dans les livres de la Société à la même Classe de Parts Sociales que les actifs dont il découle et à chaque nouvelle évaluation d'un actif, l'augmentation ou la réduction de valeur sera attribuée à la Classe de Parts Sociales correspondante.

Au cas où un actif, revenu, une dette ou des coûts de la Société ne pourront pas être attribués à une Classe particulière de Parts Sociales, un tel actif ou une telle dette sera imputé(e) entre les Classes de Parts Sociales conformément à la formule suivante:

$$\text{Actif/dette ou revenu/coût ne pas lié à un investissement déterminé} \times \frac{\text{Actif Net de chaque Classe de Parts Sociales}}{\text{Actif Net de toutes les Classes de Parts Sociales}}$$

Les associés approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la loi et la pratique comptable courante. L'excès éventuel du total du solde créditeur sur le total du solde débiteur sur chacun de ces comptes constituera le montant disponible qui, comme indiqué, sur décision des associés, sera utilisé pour la distribution de dividendes à la classe de parts à laquelle l'Investissement se rapporte.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Le paiement de distributions se fera aux associés à leurs adresses figurant sur le registre des associés. Les distributions pourront être payées en la monnaie et au moment et lieu que le conseil de gérance déterminera de temps en temps.

Le(s) gérant(s) décider (a) (ont) de la distribution de dividendes intérimaires à une classe spécifique de parts sociales sur base d'un bilan préparé par le(s) gérant(s) et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution dans cette classe spécifique de parts, il étant entendu que le montant à distribuer ne pourra pas excéder les profits réalisés dérivant de l'Investissement depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée par les présents statuts ou par la loi.

Les associés d'une Classe de Parts Sociales auront un droit exclusif sur l'Actif Net attribué à telle Classe de Parts Sociales sous les conditions suivantes:

1. dans les limites permises par la loi applicable (en particulier article 72-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la «Loi des Sociétés»)), toutes distributions (les «Distributions») par voie de (i) dividendes, (ii) rachat de parts sociales, (iii) réduction de capital et (iv) liquidation faites par la Société aux associés d'une Classe de Parts Sociales seront faites hors de tout ou d'une partie (tel que déterminé par les associés de la Classe de Parts Sociales) de l'Actif Net;

2. nonobstant le principe indiqué au paragraphe (1), les associés d'une Classe de Parts Sociales n'auront pas droit à des Distributions si l'Actif Net de cette Classe de Parts Sociales est négatif;

3. nonobstant le principe indiqué au paragraphe (1), les associés d'une Classe de Parts Sociales ayant un Actif Net positif auront droit, en cas d'Actif Net négatif de n'importe quelle(s) autre(s) Classe(s) de Parts Sociales, à:

Actif Net à distribuer conformément à point 1 ci- dessus	X	Somme de tous les Actifs Nets négatifs et positifs de la Société
		Somme de tous les Actifs Nets positifs de la Société

4. le montant à distribuer (conformément aux principes indiqués aux paragraphes (1) et (3) par part sociale sera égal au montant total distribué divisé par le nombre total de parts sociales émises dans la Classe de Parts Sociales en question.

L'assemblée générale des associés pourra décider de distribuer des dividendes en parts sociales au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

Art. 26. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés, telle que modifiée.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales de classe Z ont été souscrites comme suit:

- Cinquante et une (51) parts sociales de classe Z ont été souscrites par Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI L.P., préqualifiée;
- Une (1) part sociale de classe Z a été souscrite par Blackstone Real Estate Partners (AIV) (Offshore) VI L.P., préqualifiée;
- Quatorze (14) parts sociales de classe Z ont été souscrites par Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.1 L.P., préqualifiée;
- Trente-deux (32) parts sociales de classe Z ont été souscrites par Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.TE.2 L.P., préqualifiée;
- Vingt-trois (23) parts sociales de classe Z ont été souscrites par Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI.F L.P., préqualifiée;
- Une (1) part sociale de classe Z a été souscrite par Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VI L.P., préqualifiée;
- Trois (3) parts sociales de classe Z ont été souscrites par Blackstone Family Real Estate Partnership (Offshore) VI-SMD L.P., préqualifiée;
- Trois cent soixante-six (366) parts sociales de classe Z ont été souscrites par Blackstone Real Estate Partners Europe III-NQ L.P., préqualifiée;
- Trois (3) parts sociales de classe Z ont été souscrites par Blackstone Real Estate Holdings Europe III-NQ L.P., préqualifiée; et
- Six (6) parts sociales de classe Z ont été souscrites par Blackstone Family Real Estate Partnership Europe III-SMD L.P., préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

107676

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.900,-.

Résolutions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. BRE/Management S.A., une société anonyme régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96323, est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. VIARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008, Relation: LAC/2007/30808. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008112182/242/555.

(080130224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

CFC Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 115.321.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 juin 2008, les actionnaires ont décidé:

- de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- * Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- * Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- * Léon Albert Lhoist, avec adresse au 8, avenue de Fleurs, 1050 Bruxelles, Belgique

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre et qui se tiendra en 2009.

- de nommer au mandat d'administrateur:

- * Marc Paquot, avec adresse professionnelle au 21, rue Clément Depienne, 1310 La Hulpe, Belgique
 - * Frédéric Meessen, avec adresse professionnelle au 6, rue de l'Argentine, 1310 La Hulpe, Belgique
 - * Jean-Louis Colette, avec adresse professionnelle au 16, avenue des Créneaux, 1200 Woluwé-Saint-Lambert, Belgique
- pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2009.

- de renouveler le mandat de H.R.T. Revision, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112249/581/27.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11702. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Lime Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 101.147.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 16 juin 2008, les actionnaires ont décidé:

- d'accepter la démission de Baron Berghmans avec adresse au 1, rue Hoyoux, 4560 Clavier Les Avins en Condroz, Belgique, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat,

- de nommer Marcos de Azevedo Ferreira França, avec adresse professionnelle au 131, R. Abade Ramos, Rio de Janeiro, Brésil, avec effet immédiat, au mandat d'administrateur, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112251/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11005. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Glanbia Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 60.733.

Lors de l'assemblée générale annuelle reportée en date du 30 juin 2008, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Brendan O'Leary, avec adresse professionnelle à Glanbia House, Kilkenny, Irlande

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 novembre 2008 et qui se tiendra en 2009;

2. renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 novembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112250/581/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11011. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

VCM International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 130.778.

Auszug der Beschlussfassungen des Geschäftsführerrats per Umlaufbeschluss mit Wirkung zum 5. August 2008

Herr Ekkehart Kessel wird auf unbestimmte Zeit zum Vorsitzenden des Geschäftsführerrats gewählt und dies gemäß Artikel 12 der Gesellschaftssatzung sowie gemäß Artikel 64-2 des Gesetzes vom 10. August 1915.

Für VCM International Sàrl

Services Généraux de Gestion S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008112277/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12476. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Tool Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 105.401.

Auszug der Beschlüsse der ausserordentlichen Generalversammlung vom 7. August 2008

Am Donnerstag, den 7. August 2008 um 14h00 Uhr, haben die Aktionäre der TOOL COMPANY S.A. mit Sitz in Bartringen folgende Beschlüsse getroffen:

Dem Rücktritt des Verwaltungsrates:

- Herr François CALVI, Privatbeamter, wohnhaft in L-8415 Steinfort, 25, rue Herrenfeld wird zugestimmt.

- Frau Irina YAROSHENKO, épouse GRESSET, geboren am 02/08/1968 in Habarovsk (URSS), wohnhaft in L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer

wird Delegierte des Verwaltungsrates der Gesellschaft bis zur ordentlichen Generalversammlung 2012 ernannt.

- Frau Irina YAROSHENKO, épouse GRESSET, geboren am 02/08/1968 in Habarovsk, wohnhaft in L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer

wird Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012 ernannt.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates.

Bartringen, den 7. August 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008112278/503/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08809. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Lindhold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.708.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement le 1^{er} août 2008

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de catégorie A de Monsieur Staffan Lindstrand, directeur de sociétés, demeurant 80, Kungsgatan à S-11227 Stockholm, de catégorie B de Monsieur Pontus Lindfelt, conseiller juridique, demeurant 33, rue Lemonier à B-1050 Bruxelles et de Monsieur Ernst Übelacker, ingénieur du son, demeurant Allmend-zeilstr. 10b à D-77694 Kehl ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Co-Ventures S.A., avec siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg. Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008112279/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11843. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

ICG International Computing Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.522.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2008.
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008112082/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10474. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Nutrapharm Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 73.334.

Le bilan au 31/12/2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2008.
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008112075/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10531. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Media & Entertainment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 28, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 81.457.

Le bilan au 31/12/2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008112080/510/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10466. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Hewlett-Packard Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 124.024.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 4 août 2008

En date du 4 août 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur ARNOLD Ruk en tant que gérant de la Société avec effet au 4 août 2008;
- de nommer Monsieur Sergio Letelier, gérant, né le 22 janvier 1979 à Paris, France, demeurant à 4, avenue Bartholoni, F-74140 Sciez-sur-Léman, France, en tant que gérant de la Société avec effet au 4 août 2008 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 6 août 2008.

Pour Hewlett-Packard Luxembourg Holdings S.à r.l.

Max KREMER

Référence de publication: 2008112091/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08421. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Keep Cool S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 239, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 62.118.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008112113/3211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05950. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Aqua-Pêche Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9636 Berlé, 67, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 107.668.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008112123/1217/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06775. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

"Bio-Consult" GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 47, Duarrestrooss.

R.C.S. Luxembourg B 112.525.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 26 août 2008.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss, L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2008112133/667/15.

Enregistré à Diekirch, le 14 août 2008, réf. DSO-CT00154. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080129449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

CEREP III Investment Z S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.144.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eighth day of August.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CEREP III France S.à r.l., a private limited liability company, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130.286,

here represented by Hubert JANSSEN, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Articles of incorporation

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name. There is hereby formed a private limited liability company under the name "CEREP III Investment Z S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the "Articles").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined hereafter) of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The object of the Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and/or of participations in any enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those investments participations.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.5.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.5.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.5.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for

the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

3.5.4 to enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements, cooperation agreement and other services contracts, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.6 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred and fifty (250) shares. Each Share has a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s). The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may redeem from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4 Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law.

Chapter III. Management

8. Management.

8.1 The Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers", each member individually, the "Manager"). The Sole Manager or the Managers, as the case may be, need not be shareholder.

8.2 The Sole Manager or the Managers may be removed at any time, for legitimate reasons only, by decision of the extraordinary general meeting of the Shareholders taken in compliance with articles 14 and 15.

8.3 Any decision in connection with the management of the Company shall be taken by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, collectively by the Board of Managers in compliance with article 12.

8.4 Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to the Sole Manager and in case of plurality of managers, to any Manager as provided by article 10 of the Articles, and pursuant to article 191 bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 8 and 10 of the present Articles are valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any Manager does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

9. Powers of the sole manager or of the Board of Managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager and in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration acts (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's objects.

9.2 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole manager, bound by the sole signature of the Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the signature of any Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager individually.

11. Delegation and agent of the sole manager or of the Board of Managers.

11.1 The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 In case of a Board of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. In case that all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.2 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram, fax, e-mail or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3 The resolutions by the Board of Managers are validly adopted if approved by the majority of the Managers, present or represented.

12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

12.6 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by phone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

12.8 In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager may be documented in writing.

Chapter IV. General meeting of Shareholders

13. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes.

13.1 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2 In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in writing.

13.3 If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14. Holding of general meetings.

14.1 Shareholders meetings may always be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager, failing which by Shareholders representing more than half of the capital of the Company.

14.2 The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

14.3 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year.

14.4 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Sole Manager or, in case of plurality of managers, to the Board of Managers.

15. Majorities.

15.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, in accordance with any provisions of the Law.

15.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. Business year

16. Business year.

16.1 The Company's financial year starts on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers and the latest prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

17. Distribution right of shares.

17.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

17.2 From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

17.4 The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

17.5 The Board of Managers or the Sole Manager may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers or the Sole Manager showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

Chapter VI. Liquidation

18. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

19. Liquidation.

19.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

19.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

19.3 A sole Shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII. Applicable law

20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 30 June 2009.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

	Shares
CEREP III France S.à r.l.	250
Total: two hundred and fifty Shares	250

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euros.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as Sole Manager for an undetermined period:

CEREP III S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127.446 and whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1257, page 60290, dated 25 June 2007;

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound, in case of a sole manager, by the sole signature of the Sole Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

CEREP III France S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.286,

la comparante ci-dessus est ici représentée par Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. Il est ici formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «CEREP III Investment Z S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après définie comme la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après définie comme la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après définis comme les «Statuts»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (telle que définie ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tels que définis ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport,

de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société a également pour objet d'effectuer toutes transactions impliquant, directement ou indirectement, l'acquisition d'actifs immobiliers et/ou la prise de participations dans toutes entreprises généralement quelconques, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements participations.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un associé de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.5.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de capital, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.5.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, à des conditions jugées satisfaisantes;

3.5.3 accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie d'engagements, des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou par tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.5.4 conclure tous contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration, des contrats de coopération et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet.

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital, Parts

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante euros (50 EUR), chacune (ci-après les « Parts Sociales »). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les « Associés ».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts sociales que la Société peut racheter à ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Tout transfert de Parts Sociales doit être enregistré par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi.

Titre III. Gérance

8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»), chacun étant alors désigné comme «Gérant»). Le Gérant Unique ou les Gérants le cas échéant ne sont pas nécessairement associés.

8.2 Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, uniquement pour justes motifs, par une décision d'une assemblée générale extraordinaire des Associés conformément aux articles 14 et 15.

8.3 Toute décision en relation avec la gérance de la Société doit être prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance agissant collectivement en conformité avec l'article 12.

8.4 Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré au Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, à un Gérant tel que stipulé à l'article 10 des Statuts, et en vertu de l'article 191 bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux articles 8 et 10 des présents Statuts sont valables et créeront des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par un Gérant ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

9. Pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et tous actes de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social.

9.2 Les compétences non expressément réservées par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un Gérant, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

11. Délégation et mandat du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou tout Gérant en cas de pluralité de gérants peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou tout Gérant, en cas de pluralité de gérants, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.2 Tout membre du Conseil de Gérance est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un courriel ou d'une lettre. Un membre du Conseil de Gérance pourra également nommer par téléphone un autre membre pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3 Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de la moitié des membres du Conseil de Gérance, présents ou représentés.

12.4 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participant, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par tous les membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, courriel, télégramme ou facsimilé. Ces résolutions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

12.6 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen tel que fax, courriel, télégramme, facsimilé ou par téléphone; dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

12.8 En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique pourront être documentées par écrit.

Titre IV Assemblée générale des associés

13. Pouvoirs de l'assemblée des associés - Votes.

13.1 Tout Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2 En cas d'Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont établies par écrit.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14. Tenue d'assemblées générales.

14.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant, à défaut par les Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

14.2 La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

14.3 Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale.

14.4 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, au Conseil de Gérance.

15. Majorités.

15.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

15.2 Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

15.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. Exercice social

16. Exercice social.

16.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de juillet et se termine le dernier jour de juin de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

17. Droit de distribution des parts.

17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et de toutes autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

17.2 Sur le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

17.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

17.4 La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

17.5 Le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.

Titre VI. Liquidation

18. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

19. Liquidation.

19.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

19.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

19.3 Un Associé unique peut dissoudre la Société et procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de tous les actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

Titre VII. Loi applicable

20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2009.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts Sociales
CEREP III France S.à r.l.	250
Total: deux cent cinquante Parts Sociale	250

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) correspondant à un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée comme Gérant Unique pour une période indéterminée:

CEREP III S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.446, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1257, page 60290, en date du 25 juin 2007;

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du Gérant Unique, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique.

2) Le siège social de la Société est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg Grand-duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2008. Relation: LAC/2008/33890. — Reçu à 0,5 %: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008112179/211/501.

(080130635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Nutrapharm Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 73.334.

Le bilan au 31/12/2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2008.

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008112074/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10541. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Timber Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 71.970.

Le bilan au 31/12/2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2008.

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008112072/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10517. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

B.I.S., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 94.727.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 12 juin 2008

L'Assemblée Générale a décidé de:

- renouveler les mandats des administrateurs suivants:

* LAYCA (MANAGEMENT) S.A., ayant son siège social au 2^{ème} étage, Abbott Building, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), et inscrite auprès du Registrar of International Business Companies des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 591194, représentée Mademoiselle Candice De Boni;

* NAIRE (MANAGEMENT) S.A., ayant son siège social au 2^{ème} étage, Abbott Building, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), et inscrite auprès du Registrar of International Business Companies des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 590488, représentée Monsieur Michel E. Raffoul;

* NUTAN (MANAGEMENT) S.A., ayant son siège social au 2^{ème} étage, Abbott Building, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), et inscrite auprès du Registrar of International Business Companies des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 590480, représentée Madame Catherine Koch

- renouveler le mandat du Commissaire:

THEMIS AUDIT LIMITED, ayant son siège social au Abbott Building, P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

107691

Luxembourg, le 18 août 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008112234/1005/29.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12349. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Modimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.

R.C.S. Luxembourg B 109.216.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 14 juillet 2008 au siège de la Société que:

Première résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission des membres du Conseil d'Administration de la société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission du Commissaire aux Comptes de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer en tant que membres du nouveau Conseil d'Administration, à la place du précédent, les personnes suivantes:

- Monsieur Joë LEMMER, juriste, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand'rue
- Monsieur Aloyse LEMMER, retraité, demeurant à L-8845 STEINFORT, 9, cité Mont Rose;
- Madame Marguerite HANSEN, retraitée, demeurant à L-8845 STEINFORT, 9, cité Mont Rose;

En conformité avec l'article 52 de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915, les administrateurs nommés Joë LEMMER, Aloyse LEMMER et Margherite HANSEN achèvent le mandat de ceux qu'ils remplacent, Marie-Fiore RIES-BONANI, Mohammed KARA et Alexis DE BERNARDI.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer en tant que nouveau Commissaire aux Comptes Monsieur David GIULIANI, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand'rue à la place du précédent.

En conformité avec l'article 52 de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915, le Commissaire aux Comptes nommé achève le mandat de celui qu'il remplace, Adrien SCHAUS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Luxembourg, 22 juillet 2008.

Pour réquisition

Inscription

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008112235/1109/36.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02705. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Garage Marc Winandy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3252 Bettembourg, 55, rue de Livange.

R.C.S. Luxembourg B 21.427.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du jugement rendu par le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale le 20 décembre 2007, et portant le numéro 1552/91, que les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée GARAGE MARC WINANDY, anciennement avec siège social à Bettembourg, sans inscription d'une adresse précise au registre de commerce et des sociétés, de fait inconnue à cette adresse ont été déclarées closes pour insuffisance d'actif.

Pour la société

M^e Gérard A. TURPEL emp

Le liquidateur

Référence de publication: 2008112218/1324/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT10901. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

CS ECF Retail Weston S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.114.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of August.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Has appeared:

CS European Commercial No.1 S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and recorded with the Luxembourg trade and companies register under number B-135.353,

represented by Charles Altwies, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal in Luxembourg on twelfth day of August 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société privée à responsabilité limitée"):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name.

1.1 There is formed a private limited liability company under the name CS ECF RETAIL WESTON S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand-Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, having a legal personality or not, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests. The Company may furthermore invest in real estate of any kind and in any country as well as exercise any activity related directly or indirectly thereto.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares, having each a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/she will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers")

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated.

Art. 11. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager at least twenty-four (24) hours in advance of the time set for such meeting except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. The convening requirements and formalities may be waived by the consent in writing, by cable, telegram, telex, telefax, e-mail or any other means of communication of each manager.

12.2 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.6 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General Meeting of Shareholders

Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his share holding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, resolutions can, instead of being passed at a general meeting of Shareholders, be passed in writing. In this case, each Shareholder shall be served the precise wording of the text of the resolution(s) to be passed, and shall give its vote in writing. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of a general meeting of Shareholders shall have the force of resolutions passed at a general meeting of Shareholders.

13.6 Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of Shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the Shareholders, provided that the total number of Shareholders of the Company does in such event not exceed twenty-five (25).

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.8 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V.- Business year

Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st October and ends on the 30th September of the following year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of Shares.

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (10%) of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution and liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 30th September 2009.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares that it subscribes for all one hundred twenty-five (125) Shares representing the total subscribed share capital.

All these Shares have been fully paid up by payments in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand nine hundred euros (EUR 1,900.-).

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

- Mr Mark Houston, employee, residing professionally having his professional address at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr David Cunnington, employee, residing professionally at Lansdowne House, 57 Berkeley Square, London, W1J 6ER, the United Kingdom; and

- Mr Michael Chidiac, employee, residing professionally at 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr Godfrey Abel, having his professional address at 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In accordance with article 10 of the Articles, towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

2) The Company shall have its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3) The following is elected as independent auditor for a term of one year to expire with the approval of the annual accounts of 2009: PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CS European Commercial No.1 S.à r.l., une société constituée conformément aux lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrit au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-135.353.

La comparante ci-dessus est représentée par Charles Altwies, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg en date du 12 août 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CS ECF Retail Western S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition, la vente ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, d'intérêts dans des entités luxembourgeoises ou étrangères, ayant une personnalité juridique ou non, notamment par le biais de la souscription ou de l'acquisition de tous titres ou droits par voie de participation, d'apport, de souscription ("underwriting"), de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière ou d'instruments financiers de dette sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces intérêts. La Société peut encore investir dans des propriétés immobilières de tout sorte et dans tout pays ainsi qu'exercer toute activité en relation directe ou indirecte avec ledit objet.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité susceptible d'être considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité susceptible d'être considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission privée de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, dans des conditions considérées comme appropriées, avec ou sans sûretés;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et des Sociétés Apparentées, ou de tout administrateur ou agent de la Société ou de toute Société Apparentée, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales (les "Parts Sociales"), ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-). Les détenteurs de Parts Sociales sont dénommés ci-après les "Associés".

5.2 En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III.- Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une décision des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est dénommé ci-après le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (ci-après, le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute autre personne à qui ce pouvoir a été délégué.

Art. 11. Délégation et Mandataire du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance peuvent être convoquées par tout gérant au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Par l'assentiment écrit ou par câble, télégramme, télex, message télécopié, e-mail ou tout autre moyen de communication de chaque gérant il peut être renoncé aux formalités de convocation.

12.2 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.4 L'utilisation d'un équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5 Une décision écrite, signée par tous les gérants est valable et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.6 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée Générale des Associés

Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associé(s) - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux assemblées à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les décisions peuvent être adoptées par écrit au lieu d'être adoptées à une assemblée générale des Associés. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte de la/des décision(s) à adopter et donnera son vote par écrit. Ces décisions adoptées par écrit sur un document unique ou sur plusieurs documents à la place d'une assemblée générale des Associés ont la même force que les décisions prises à une assemblée générale des Associés.

13.6 Toute référence dans les présents Statuts à des décisions de l'assemblée générale des Associés doivent être comprises comme incluant la possibilité de faire des décisions écrites des Associés, pour autant que, dans ce cas, le nombre total des Associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

13.7 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en désignant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les décisions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité des Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toutes autres dispositions légales.

Titre V.- Exercice social

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution et liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 septembre 2009

Souscription - Libération

La partie comparante déclare par la présente que les cent vingt-cinq (125) Parts Sociales représentant la totalité du capital social ont été souscrites par elle.

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille neuf cents euros (Eur 1.900,-).

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les décisions suivantes:

1) Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Mr Mark Houston, employé privé, demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

- Mr David Cunnington, employé privé, demeurant professionnellement au Lansdowne House, 57, Berkeley Square, Londres, W1J 6ER, Royaume-Uni; et

- Mr Michael Chidiac, employé privé, demeurant professionnellement au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

- Mr Godfrey Abel, demeurant professionnellement au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Conformément à l'article 10 des présents Statuts, la Société se trouvera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

3) Est nommé réviseur d'entreprises agréé pour une période d'un an qui expire à l'approbation des comptes de l'année 2009: PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a compris et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Altwies et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 22 août 2008. LAC/2008/34733. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents, Eur 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

107700

Luxembourg, le 28 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008112205/5770/431.

(080130136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Terra Firma India, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.560.600,00.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 126.282.

—
EXTRAIT

Il résulte des procès-verbaux des résolutions des associés prises en date du 19 mars 2008, que:

- Ingratua Limited, sous le numéro 193623 au registre de commerce de Chypre, ayant son siège social à Panteli Katelari 21, 2nd Floor, Flat/Office 205 Nicosia, P.C. 1097, Chypre,

Cède à la société,

- Landsbanki Islands Hf, enregistrée sous le numéro 540291-2259 au registre de commerce d'Iceland, ayant son siège social au Austurstraeti, 11, Reykjavik, Iceland, 268.485 parts sociales d'une valeur nominale de 25.- EUR chacune, représentant 20 % du capital social.

Et que

- Materia Invest BV, sous le numéro 14094240 au registre de commerce de Zuid Limburg, ayant son siège social à Kruisdonk 66, NL-6222 PH Maastrich aux Pays-Bas,

Cède à la société,

- Landsbanki Islands Hf, enregistrée sous le numéro 540291-2259 au registre de commerce d'Iceland, ayant son siège social au Austurstraeti, 11, Reykjavik, Iceland, 259.535 parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune représentant 19,33% du capital social.

Il en résulte de ce qui précède qu'au 19 mars 2008, la société Landsbanki Islands Hf détient 528.020 parts sociales dans la société Terra Firma India.

Et que la société Materia Invest BV ne détient plus que 129.768 parts sociales de la société Terra Firma India.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008112238/802/31.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08829. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

ATHOS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.535,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.775.

—
EXTRAIT

Les gérants de la Société ont vu leur adresse modifiée comme suit:

- Monsieur Christophe Gammal résidant à 67, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg.

- Monsieur David Harvey résidant à 7, avenue Princesse Alice, MC-98000 Monaco.

Pour publication et réquisition

Davide Harvey

Gérant

Référence de publication: 2008112227/6762/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12223. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Terra Firma India, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 33.560.600,00.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 126.282.

—
EXTRAIT

Il résulte des procès-verbaux des résolutions des associés prises en date du 21 mars 2008, que:

- Landsbanki Islands Hf, enregistrée sous le numéro 540291-2259 au registre de commerce d'Iceland, ayant son siège social au Austurstraeti 11, Reykjavik Iceland,

cède à la société

- Gnipur Fjarfestingafelag hf, enregistrée sous le numéro 580706-1260 au registre de commerce d'Iceland, ayant son siège social au 25, Borgatuni Reykjavik, Iceland, 528.020 parts sociales d'une valeur nominale de 25.- EUR chacune, représentant 39,33 % du capital social.

Et que la société,

- Gnipur Fjarfestingafelag Hf, enregistrée sous le numéro 580706-1260 au registre de commerce d'Iceland, ayant son siège social au 25, Borgatuni Reykjavik, Iceland,

cède à la société,

- Glitnir Banki hf, enregistrée sous le numéro 550500-3530 au registre de commerce d'Iceland, ayant son siège social au Kirkjusandi 2, 155- Reykjavik, Iceland, 528.020 parts sociales d'une valeur nominale de 25.- EUR chacune, représentant 39,33 % du capital social.

Il résulte de ce qui précède qu'au 21 mars 2008, la société Glitnir Banki Hf, détient 528.020 parts sociales de la société Terra Firma India.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008112237/802/30.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08828. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.**Genes Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 101.569.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 21 août 2008, que:

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Olivier HENZ, Administrateur.

Est élu Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Thierry JACOB, Diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Sont réélus Administrateurs pour la même période:

- Monsieur François WINANDY, Diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg

- Madame Mireille GEHLEN, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg

Est réélue Commissaire aux comptes pour la même période:

- H.R.T. Révision S.A, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008112236/802/24.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12329. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

107702

Woland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 90.032.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 17 juillet 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- *Administrateurs de la catégorie B:*

- * Filippo RIZZI
- * Franco CAMBIELU

- *Administrateurs de la catégorie A:*

- * Jean HOFFMANN
- * Marc KOEUNE
- * Nicole THOMMES
- * Andrea DANY

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008112239/693/26.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07665. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Audiocom, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 46, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 51.390.

—
EXTRAIT

Par lettre du 21 juillet 2006, l'Administration communale de la ville de Leudelange a informé la société d'une décision du Conseil communal par laquelle la répartition des numéros de la rue Léon Laval a été modifiée. Le siège social de la société est ainsi situé dorénavant au numéro 12 de la rue Léon Laval à Leudelange et non plus au numéro 46.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 27 mars 2008 que

- les mandats de Messieurs Alain HUBERTY, Jo SANTINO, demeurant professionnellement à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval, LUXEMPART S.A., ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval, et Gaston SCHWERTZER, demeurant à L-5328 Medingen, Marxe Knupp, ont été reconduits pour le terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'an 2009 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2008;

- Monsieur Roland NILLES, demeurant professionnellement à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval a été reconduit comme commissaire aux comptes pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2009 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2008.

- Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration du même jour que Monsieur Gaston SCHWERTZER a été reconduit comme Président du Conseil d'administration pour le terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2009 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2008.

Pour réquisition

AUDIOCOM S.A.

Gaston SCHWERTZER / Alain HUBERTY

Président / Administrateur

Référence de publication: 2008112265/6583/28.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12142. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

European Directories S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 108.024.

—
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle survenue dans la décision du conseil d'administration tenu en date du 15 juillet 2008, et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 31 juillet 2008, sous la référence L080112582, la cooptation de Peter John Norris, avec adresse professionnelle au 100, Pall Mall, SW1Y 5NN Londres, Royaume-Uni, au mandat d'administrateur avec effet au 16 juillet 2008, viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 août 2008.

Référence de publication: 2008112252/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11002. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Wrei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 35.310.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 20 août 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008112241/693/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11360. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Ostara Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 128.018.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112737/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12560. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Ostara Gamma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 131.711.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112738/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12559. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Titano Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 116.084.

In the year two thousand and eight, the eighteenth day of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of TITANO FUND (the "Company"), a "société anonyme" having its registered office in Howald-Hesperange, Grand-Duchy of Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 116 084). The Company was founded in 2006 by resolution of the Extraordinary General Meeting of unitholders to convert the then existing TITANO Fund, a common fund under the Luxembourg law of 20 December 2002, to a SICAV. This resolution was passed on 28 April 2006 in the presence of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg and took effect on the 30 April 2006.

The shareholders represented elected Mr Terry FARRELLY, private employee, residing professionally in Hesperange as Chairman of the Meeting. The Chairman designated Ms Cécile BRUYANT, private employee, residing professionally in Hesperange as Secretary to the Meeting. The Meeting elected Mrs Christine KABEY, private employee, residing professionally in Hesperange as Scrutineer.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the Chairman, the Secretary, the Scrutineer and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- That the proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.
- That it appears from the attendance list that all shares in issue are represented at the present Meeting.
- That all shareholders present or represented have expressly and unanimously waived the fulfillment of any provisions as regards any form or delay in convening this Meeting.

The Meeting considered and having approved the above, proceeded to the item on the agenda.

This item consists in the amendment of the first sentence of Article four of the Company's Articles of Incorporation and the addition of a second sentence as follows:

"The registered office of the Corporation is established in Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. If and to the extent permitted by law, the board of directors may decide to transfer the registered office to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg."

It is resolved to approve the aforementioned amendment as follows:

Article four, first and second sentence will read as follows:

"The registered office of the Corporation is established in Luxembourg, in the Grand-Duchy of Luxembourg. If and to the extent permitted by law, the board of directors may decide to transfer the registered office to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg."

Costs

The costs incurred by the Company because of this amendment of the Articles of Incorporation are estimated with EUR 1,000.-.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Hesperange on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first name, civil status and residences, the bureau signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangegangenen Textes:

Im Jahre zweitausendundacht, den achtzehnten Juli.

Vor dem Unterzeichneten, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg,

fand eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre von TITANO FUND (die "Gesellschaft") statt, einer Aktiengesellschaft mit Gesellschaftssitz in Howald-Hesperange, Großherzogtum Luxemburg (R.C.S. Luxemburg B 116 084) statt. Die Gesellschaft wurde 2006, durch Beschluss der außerordentlichen Generalversammlung der Anteilhaber des damals existierenden TITANO Fund, einem unter dem Gesetz vom 20. Dezember 2002 aufgelegten Sondervermögens, in eine SICAV umzuwandeln, gegründet. Dieser Beschluss wurde am 28. April 2006 im Beisein von Maître Gérard Lecuit, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg, getroffen und trat am 30. April 2006 in Kraft.

Die vertretenen Aktionäre wählten Herrn Terry FARRELLY, Privatangestellter, beruflich wohnhaft in Hesperange zum Vorsitzenden. Der Vorsitzende ernannte Fräulein Cécile BRUYANT, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Hesperange als Sekretär. Die Versammlung wählte Frau Christine KABEY, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Hesperange als Stimmzählerin.

Nach der Zusammenstellung des Büros der Versammlung erklärte der Vorsitzende, und bat den unterzeichneten Notar folgendes festzustellen:

- Die Eintragung der anwesenden oder vertretenen Aktionäre, sowie deren Anzahl an Aktien ist auf einer Anwesenheitsliste erfolgt. Diese Anwesenheitsliste, vom Vorsitzenden, vom Sekretär, vom Stimmzähler sowie vom unterzeichneten Notar unterschrieben, bleibt dem vorliegende Dokument, das bei den zuständigen Behörden einzureichen ist, beigelegt.

- Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, und "ne varietur" von den erscheinenden Personen unterschrieben, bleiben ebenso dem vorliegenden Dokument beigelegt.

- Es ergeht aus der Eintragungsliste, dass alle ausgegebenen Aktien der Gesellschaft in der gegenwärtigen Versammlung vertreten sind.

- Sämtliche anwesenden oder vertretenen Aktionäre haben ausdrücklich und einstimmig ihren Verzicht auf die Erfüllung jeglicher Formalitäten oder Fristen im Hinblick auf die Einberufung der gegenwärtigen Versammlung erklärt.

Nachdem die Versammlung das Vorerwähnte beraten und beschlossen hat, kann die Versammlung über die Tagesordnung abstimmen.

Die Tagesordnung besteht aus der Änderung des ersten Satzes von Artikel vier der Satzung der Gesellschaft und dem Einfügen eines zweiten Satzes wie folgt:

"Der Gesellschaftssitz befindet sich in Luxemburg, im Großherzogtum Luxemburg. Insofern und im gesetzlich zulässigen Rahmen zulässig, kann der Verwaltungsrat beschliessen, den Gesellschaftssitz an jeglichen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg zu verlegen."

Es wird beschlossen, der oben genannten Änderung, wie folgt, zuzustimmen:

Artikel 4, Satz eins und Satz zwei haben folgenden Wortlaut:

"Der Gesellschaftssitz befindet sich in Luxemburg, im Großherzogtum Luxemburg. Insofern und im gesetzlich zulässigen Rahmen zulässig, kann der Verwaltungsrat beschliessen, den Gesellschaftssitz an jeglichen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg zu verlegen."

Kosten

Die für die Gesellschaft durch die Umwandlung der Satzung entstehenden Kosten, werden auf EUR 1.000,- geschätzt. Mangels weiterer Tagesordnungspunkte wurde die Hauptversammlung beendet.

Daraufhin wurde die vorliegende Urkunde am vorstehend bezeichneten Datum in Hesperange ausgefertigt.

Der Unterzeichnete Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Antrag der erschienenen Personen in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wird und dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Wortlaut die englische Fassung massgebend sein soll.

Nachdem die Urkunde den Erschienenen, die dem Notar dem Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz nach bekannt sind, verlesen wurde, wurde diese gemeinsam mit dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: T. FARRELLY, C. BRUYANT, C. KABEY und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008. Relation: LAC/2008/30834. - Reçu EUR 12,- douze euros.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 11. August 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008112582/242/102.

(080130039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Façades et Structures Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7305 Steinsel, 7, In der Duerrwiss.

R.C.S. Luxembourg B 111.668.

L'an deux mille huit, le vingt et un août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FACADES ET STRUCTURES LUXEMBOURG S.A.", ayant son siège social à L-7305 Steinsel, 7, In der Duerrwiss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111.668, (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 354 du 17 février 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Richard MOOS, administrateur de société, demeurant à Paris.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Michèle GRISARD, employée privée, demeurant à Windhof.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Michèle GRISARD, préqualifiée.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 50.220,- EUR pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 81.220,- EUR par l'émission de 162 actions nouvelles d'une valeur nominale de 310,- EUR chacune.

2. Renonciation à leur droit de souscription préférentiel par deux actionnaires actuels.

3. Souscription et libération intégrale par Monsieur Ziad SUHEIMAT, administrateur de société, demeurant à Dubai, Abdul Samad Bin R. Kaitoob Shed, 128.25 Salahudeen Road DM N ° 2, (Emirats Arabes Unis), de la totalité des nouvelles actions.

4. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

5. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante mille deux cent vingt euros (50.220,- EUR) en vue de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à quatre-vingt-un mille deux cent vingt euros (81.220,- EUR), par la création et l'émission de cent soixante-deux (162) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la renonciation à leur droit de souscription préférentiel par deux des actionnaires actuels.

107707

Troisième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des cent soixante-deux (162) actions nouvelles Monsieur Ziad SUHEIMAT, administrateur de société, demeurant à Dubai, Abdul Samad Bin R. Kaitoob Shed, 128.25 Salahudeen Road DM N ° 2, (Emirats Arabes Unis).

Intervention - souscription - libération

Est ensuite intervenu aux présentes Monsieur Ziad SUHEIMAT, préqualifié, ici représenté par Madame Michèle GRI-SARD, employée privée, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Ledit souscripteur déclare souscrire les cent soixante-deux (162) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme de cinquante mille deux cent vingt euros (50.220,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-un mille deux cent vingt euros (81.220,- EUR), représenté par deux cent soixante-deux (262) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune."

Cinquième résolution

L'assemblée décide:

- de supprimer les 10^{ème} et 11^{ème} alinéas de l'article 8, et
- de modifier le 3^{ème} alinéa de l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8. (troisième alinéa).** Le conseil d'administration élira en son sein un président. Le conseil se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Windhof, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MOOS - GRISARD - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 août 2008, Relation GRE/2008/3486. - Deux cent cinquante et un euros et dix cents 0,5%: 251,10 €.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008112579/231/89.

(080130412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Confidentia (Fiduciaire) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.467.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112848/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11237. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Rast Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.565.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/08/08.

Abroad Fiduciaire Sarl

Signature

Référence de publication: 2008112844/6951/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12009. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Partition et Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 118.927.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/08/08.

Abroad Fiduciaire Sarl

Signature

Référence de publication: 2008112843/6951/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT11993. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Messana Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 64.730.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2008

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Marinos S. YANNOPOULOS, directeur général exécutif, avec adresse professionnelle au 40, Stadiou Street à GR-10252 Athènes, de Monsieur Spyros N. FILARETOS, directeur général exécutif, avec adresse professionnelle au 40, Stadiou Street à GR-10252 Athènes, de Monsieur Georges N. KONTOS, directeur financier, avec adresse professionnelle au 40, Stadiou Street à GR-10252 Athènes et de Maître Alex SCHMITT, avocat-avoué, avec adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg. Lux Audit Révision Sarl, avec siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, est réélu au poste de commissaire aux comptes de la société Ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Lazaros A. PAPAGARYFALLOU, cadre, avec adresse professionnelle au 40, Stadiou Street à GR-10252 Athènes de son poste d'administrateur de la société et nomme en remplacement Monsieur Vassileios Psaltis, cadre, avec adresse professionnelle au 40, Stadiou Street à GR-10252 Athènes jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

107709

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008112507/655/26.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07866. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Sedianad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.575.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/08/08.

Abroad Fiduciaire Sarl

Signature

Référence de publication: 2008112842/6951/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT11997. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Last Machine S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.928.570,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 90.744.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 24 juillet 2008, que:

- Les mandats d'administrateur de Monsieur Eric VANDERKERKEN, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de Madame Sylvie ABTAL-COLA, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de Monsieur Richardus BREKELMANS, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et les mandats d'administrateur - président et d'administrateur délégué à la gestion journalière de Monsieur Massimo LONGONI, conseiller économique, ayant son adresse privée au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex BENOY, Expert-comptable et réviseur d'entreprises, ayant son adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008.

Luxembourg le 24 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008112497/751/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02639. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Cube Infrastructure Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.234.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2008

En date du 2 juin 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Anthony Orsatelli, avec effet au 14 février 2008, en qualité d'Administrateur
- d'élire, avec effet au 2 juin 2008, Monsieur Alain Devresse, 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en qualité d'Administrateur pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009, en remplacement de Monsieur Anthony Orsatelli, démissionnaire
- de renouveler les mandats de Monsieur Sébastien Clerc, de Monsieur Marc-Antoine Autheman, de Monsieur Franck Biancheri, de Monsieur Marc Lautré, de Monsieur Chicco Testa et de Monsieur Norbert Schraad en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009
- de renouveler le mandat de Monsieur Marc-Antoine Autheman en qualité de Président pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2008112260/1024/24.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12060. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

XLGroup Finances & Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 36, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 138.366.

Procès verbal de la réunion du conseil d'administration du 13 mai 2008 de la S.A. XL Group Finances & Industries S.A.

Sont présents: Monsieur Xavier LALOUX, Monsieur Gatien LALOUX, Monsieur Axel CARDON de LICHTBUER

La séance est ouverte à 11 heures sous la présidence de Monsieur Xavier LALOUX. Le président déclare que la présente réunion a été spécialement convoquée en vue de nommer un administrateur délégué et d'adapter les pouvoirs de signature des administrateurs par lesquels la société se trouve valablement engagée.

Décision prise lors du Conseil d'Administration

1 Nomination d'un administrateur délégué

Les membres du Conseil d'Administration décide de nommer Mr Xavier Laloux en tant qu'Administrateur Délégué à la gestion journalière de la société. Ce mandat est donné pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012 . Mr Xavier LALOUX demeure professionnellement à L-1450 Luxembourg, 36, Côte d'Eich.

Il en résulte que la société se trouve valablement engagée soit par la signature individuelle de l'Administrateur Délégué, soit par la signature conjointe de deux membre du Conseil d'Administration, conformément à l'article 10 des statuts.

L'ordre du jour étant épuisé, lecture est faite du présent procès-verbal.

La séance est levée à 11 h 15 heures

Xavier LALOUX / Axel CARDON de LICHTBUER / Gatien LALOUX

Administrateur délégué / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008112259/7241/25.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00991. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

VIP Domotec S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 45.626.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à une convention de cession de parts sociales sous seing privé, signée par les cédants et les Cessionnaires en date du 02/01/2006 et acceptée par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société VIP DOMOTEC S.à r.l. est désormais réparti comme suit:

FINESSE HOLDING S.A.H, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt: sept cent parts sociales	700
Total: SEPT CENT parts sociales	700

107711

Luxembourg, le 02/01/2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008112261/503/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05961. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

The World Trust Fund, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 37.154.

Faisant suite à l'assemblée générale du 19 Août 2008, sont renommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2009:

Jeremy W. SILLEM, 15 St James's Place, United Kingdom-London, SW1A, 1NP

John M. HIGNETT, Via -Privata A, Bifani 3, Italy - Santa Margherita Ligure I - 16038

Philip R. McLOUGHLIN, 200 Bridge Street, U.S.A. - Chatham Massachusetts 02633

Alexander E. ZAGOREOS, 30 Rockefeller Plaza - 58 th Floor, U.S.A - New-York, NY 10020

Duncan BUDGE, 27 St James's Place, United Kingdom - London, SW1A, 1NR

Est nommé administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2009:

James A. CAVE, 27 St James's Place, United Kingdom-London, SW1A, 1NR

Est nommée réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2009:

DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

En lieu et place de:

ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Août 2008.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008112262/1229/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12043. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Old Factory Grill, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 89.836.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à une cession de parts sociales sous seing privé signée par le cédant et le cessionnaire en date du 01.07.2008 et acceptée par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société OLD FACTORY GRILL est désormais réparti comme suit:

M. Jorge RODRIGUES FERREIRA demeurant à L-1363 Howald, 1, rue du Couvent

Total cent vingt-cinq parts sociales, 125

M. Jorge RODRIGUES FERREIRA est donc désormais l'associé unique de la société OLD FACTORY GRILL

Foetz, le 1^{er} juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008112258/503/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03757. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

King Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 136.676.

En date du 14 juillet 2008, l'associé unique Wireless M2M Holding S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé la totalité de ses parts, soit 12 500 parts sociales, à HG Incorporations Limited, avec siège social au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, qui les acquiert.

En conséquence, HG Incorporations Limited détient 12 500 parts sociales dans la société, dont il devient l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112248/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11698. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Imperial Tobacco Management Luxembourg (3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 676.479.600,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 111.206.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société en date du 20 août 2008
Le Commissaire aux Comptes PricewaterhouseCoopers Sàrl est renommé pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008112256/531/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11454. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Confidentia (Fiduciaire) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 30.467.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 30 juillet 2008

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Marc LAMESCH, réviseur d'entreprises, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112257/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11235. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.